L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.

No. 81, rue Chartres.

Journal quotidien......$12 } payable d'avance
Do. trois fois par semaine.. $10 }

CANDIDATS WHIGS
CHOISIS PAR LA CONVENTION NATIONALE,
POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 5 FEVRIER 1840.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Le Conseil de la Première Municipalité avait tout récemment cru devoir exempter, par une ordonnance spéciale, les charrettes des marchands de lait de l'obligation imposée aux charrettes en général de n'aller qu'au pas dans les rues. Cette exception n'était certainement pas fondée en raison; car si l'on a reconnu que le meilleur moyen d'éviter des accidens était de forcer les charrettes de n'aller qu'au pas, il est évident que la mesure doit être générale.

Le Maire a donc sagement fait de renvoyer la nouvelle ordonnance à la reconsidération du conseil. Et les raisons données par ce magistrat, dans son message de renvoi, sont si concluantes que nous sommes surpris de voir le conseil persister dans son opinion première.

Voici textuellement cette partie du message du maire, pour l'information du public:

La seconde résolution dont il s'agit est celle qui concerne les charrettes des marchands de lait. Exempter ces charrettes de l'obligation qui est faite aux autres, de n'aller qu'au pas dans les rues de la ville, serait s'exposer à éprouver les mêmes inconvéniens qu'on a voulu prévenir par rapport à ces dernières. Les raisons qui militent en faveur de cette nouvelle mesure, ne me paraissent pas assez importantes pour justifier l'abrogation de celle qui a pour objet d'empêcher des accidens qui ne sont que trop réels, et qui peuvent se renouveler à tout moment. Si les charrettes des marchands de lait étaient toutes des voitures légères, on pourrait faire valoir cette considération en faveur de l'exemption que le conseil veut leur accorder; mais il y en a beaucoup qui sont des tombereaux ou des chariots aussi lourds que ceux qui sont employés à d'autres usages dans la ville, et des lors l'objection reste dans toute sa force; sous ce point de vue, j'ai cru devoir prendre la liberté de renvoyer aussi cette résolution à votre examen ultérieur.

Eh! bien malgré ces observations si claires, si irrésistibles, le conseil a persisté dans son opinion et dorénavant, grâce à lui, les charrettes des marchands de lait pourront impunément galoper dans les rues et passer sur le corps des piétons qui ne seront pas assez agiles pour se ranger à temps.

DU JURY.

De toutes les institutions libérales dont nous nous enorgueillissons à juste titre, il n'en est peut-être pas une qui soit féconde en grands et beaux résultats comme celle du jury. Sans parler de la garantie qu'elle présente à ceux qui sont appelés devant les tribunaux, elle a pour résultat de faire mieux connaître aux citoyens les lois du pays: car le jury constitue une sorte d'école mutuelle immense où les citoyens viennent tour à tour prendre et donner des leçons de civisme, d'équité et de législation pratique. Il est donc évident que plus il y a de citoyens qui concourent à la formation des cadres du jury, plus grand est l'avantage pour la chose publique; et plus cependant le fardeau est léger pour chacun. Mais lorsqu'un certain nombre de citoyens obtiennent des exemptions, nonseulement la chose publique en souffre, puisque l'instruction civique ne prend pas le développement qu'elle pourrait prendre; mais encore le fardeau s'appesantit d'autant sur ceux qui, par devoir et par patriotisme, demeurent dans les rangs.

Dans notre Etat, un grand nombre, un beaucoup trop grand nombre d'exemptions ont été accordées, et il en résulte nécessairement une charge insoutenable pour ceux qui ont continué à être portés sur les cadres du jury. Le grand jury n'a point négligé ce sujet important; il a, au contraire, consacré une partie de son excellent Rapport à faire sentir la nécessité de modifier les lois de l'Etat afin d'annuller la plupart des exemptions accordées jusqu'à présent.

Le grand jury suggère aussi l'idée de faire remplir les fonctions de jurés aux citoyens des autres Etats qui viennent ici passer leur hyver, à ceux du moins qui y ont un domicile et pour le temps qu'ils y demeurent.

Cette idée nous parait digne d'être prise en sérieuse considération. Beaucoup de citoyens des autres Etats viennent ici passer sept à huit mois chaque année, ils y ont un établissement, ils y font des affaires, ils y vivent sous la protection de nos lois, et il ne serait que juste de leur faire partager nos travaux d'administration de la justice.

Enfin le grand jury propose de faire concourir, comme jurés dans le premier district judiciaire, les citoyens de Jefferson et de Plaquemines.

Nous ne pouvons que recommander ce sujet important au patriotisme de la Législature.

Lorsque la politique financière de l'administration eut amené la suspension de 1837, ce fut principalement sur la classe marchande que pesa la détresse du marché monétaire. Le marchand fut renversé; il se vit ravir en une heure le fruit de plusieurs années de travail, il vit se dissiper en fumée les épargnes de toute une vie. L'habitant de la campagne souffrit peu comparativement. Ses dettes contractées par le planteur furent en grande partie liquidées par le marchand ou plutôt ce dernier accepta la responsabilité immédiate de cette liquidation. De cette façon, le marchand supporta seul le premier choc de la crise et devint en quelque sorte le bouclier qui garantit le producteur du coup qui doit finir par l'atteindre. La détresse ne fut donc pas aussi sensible à la campagne que dans les villes.

Si l'administration, éclairée par cette première catastrophe, fut revenue sur ses pas, peut-être les funestes conséquences de son déplorable système se fussent elles arrêtées. Bien que paralisé, bien qu'accablé par un premier revers, le marchand aurait encore résisté à la crise et donné le tems au producteur de se mettre en mesure pour n'y pas succomber. Mais le gouvernement n'était pas satisfait encore d'avoir donné cette preuve partielle de sa puissance à faire le mal: il voulait aller jusqu'au bout. Les souffrances du commerce semblèrent redoubler l'ardeur de l'exécutif et de ses conseillers: ils développèrent avec plus d'énergie qu'ils ne l'avaient fait encore leurs projets destructeurs de tout crédit, leurs plans anti-américains. Rien n'a pu les arrêter; en vain le cri du peuple a retenti; en vain la réprobation frappe les mesures dangereuses qu'ils ont proposé et qu'ils proposent encore au congrès!

L'administration est animée d'une haine particulière contre le marchand, et elle a mis en œuvre tous les moyens pour exciter le peuple contre ceux qui ont cherché à défendre la classe marchande contre son impitoyable politique. Elle a représenté le commerce comme hostile à la prospérité générale; elle a osé prétendre que, sans les spéculations commerciales, tous les malheurs qui ont pesé sur nous et qui sont l'œuvre d'une politique désastreuse, n'auraient pas eu lieu.

C'est un triste spectacle pour le cœur d'un patriote de voir avec quelle avidité ces odieux paradoxes ont été accueillis par la multitude. Les déclamations des coryphées du *loco-focoïsme* au Congrès ont trouvé de l'écho dans le pays, et l'administration a persévéré dans son œuvre de destruction.

A quoi nous a menés cette politique? car nous voici au commencement de la fin. La détresse qui a d'abord attaqué le commerçant, se fait sentir maintenant dans le pays. La patience et les forces de la classe marchande sont épuisées; elle succombe, et la désolation passe déjà sur le fermier et sur le planteur. La terre n'a pas cessé d'être féconde, il est vrai; les récoltes sont belles; les produits abondants; mais à quoi bon cette abondance, cette fécondité? A quoi bon ces produits? Il n'y a personne pour les acheter. Nous sommes entourés de richesses, et ces richesses se perdent improductives. Avec tous les élémens de la prospérité, nous souffrons de la misère! Le système du gouvernement nous tue; ce système machiavelique qui tend à détruire tout crédit, tout commerce, et qui en même temps cherche à ameuter le peuple contre les défenseurs de ses véritables intérêts!

Quelle classe, nous pourrions dire quel homme, n'a pas subi les conséquences de la politique de l'administration! Riche, pauvre, artisan, marchand, fermier, planteur, nous souffrons tous, et cependant les prôneurs de cette politique ont l'audace de vanter Van Buren, comme si les épreuves par lesquelles nous avons passé, eussent enrichi et non pas ruiné le pays. La funeste expérience que nous avons faite, n'a pas suffi pour leur ouvrir les yeux: ils reproduisent encore les argumens qu'ils ont déjà mis en avant, ils s'attachent à leurs théories, bien que le résultat nécessaire de ces théories soit la ruine et la misère. Combien de tems encore le peuple souffrira-t-il qu'on mette ainsi en oubli ses besoins? Combien de tems encore se laissera-t-il abuser par le charlatanisme de ces politiques insensés?

THEATRE D'ORLEANS.

La soirée d'hier a été marquée par un incident auquel on était loin de s'attendre. Le vaudeville de M. Pl. Canonge subissait sa première épreuve et était arrivé sans encombre aux trois quarts environ, lorsque M. le Recorder, chaqué sans doute de quelques plaisanteries graveleuses, s'est levé pour ordonner la suspension de la pièce. Cette décision a éprouvé une assez vive opposition; la majorité du public a demandé la fin du vaudeville nouveau et n'a pas voulu écouter le *Bal d'Ouvriers* que les acteurs ont en vain essayé de commencer au milieu du bruit et des sifflets. Le Recorder a ordonné alors de baisser la toile, et les spectateurs, après quelques momens d'hésitation, se sont retirés avec assez de calme.

SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Garcia.
Séance du 4 février.

La séance est ouverte à midi moins un quart: les membres présens sont:

MM. F. Garcia, président, Armant, Briscoe, Derbigny, Ducros, Dupré, Hiriart, Hoa, Perche, Scott de Baton-Rouge, Thibodeaux et Winn.

Le président soumet une lettre du juge F. Bosworth, en réponse à la résolution adoptée hier, dans laquelle il fixe à jeudi prochain, à midi, le jour d'ouvertures de son procès, et il se réserve de prendre toute exception aux chefs d'accusation portés contre lui.

Sur motion de M. Hoa, le secrétaire du Sénat est requis d'informer la Chambre des Représentants que le juge Bosworth désire que son procès s'ouvre jeudi prochain, et de s'informer si le jour choisi convient aux membres de la grande enquête.

Le président soumet également au Sénat le rapport annuel du caissier d'Etat sur les écoles publiques.

M. Scott présente une résolution faisant un devoir au comité d'investigation des banques de s'enquérir du montant des sommes obtenues à titre de prêt des banques subventionnées de la campagne par leurs directeurs et présidents.

M. Winn introduit aussi un bill pour encourager les compromis entre les débiteurs et leurs créanciers.

Le Sénat procède à l'élection d'un commis aux

...nominations en remplacement de M. Amelung, démissionnaire. Au premier tour de scrutin le résultat suivant est obtenu:

M. P. Canonge 7 voix; M. Barran 5 voix.

M. Canonge est en conséquence proclamé dûment élu.

Les bills et les résolutions qui suivent envoyés par la Chambre des Représentants au concours du Sénat subissent leur première lecture, savoir:

1°. Bill pour changer l'époque de l'élection de nos Représentants au Congrès.

2o. Bill pour incorporer l'église Méthodiste Episcopale de la ville de Lafayette.

3o. Résolution requérant le comité sur les banques de s'enquérir si la banque de l'Union a prêté une somme de $36,000 à M. Frédéric Frey, caissier de cette institution, dans le but de le rendre éligible à la place qu'il occupe, etc.

M. Hoa ayant fait observer qu'il est opportun que cette résolution parvienne promptement au comité, il en demande le renvoi, et ayant disposé de ses règles, la résolution subit sa deuxième et sa troisième lecture, est adoptée et passe.

4o. Acte pour modifier les lois criminelles de la Louisiane.

5o. Résolution relative à la construction d'une route de postes de Vidalia à Harrisburgh.

6o. Résolution requérant le bureau des travaux publics de consacrer une somme de $2400 des fonds appropriés aux améliorations pour faire enlever les embarras du bayou Têche à sa jonction avec le bayou Fuselier.

7o. Résolution pour prévenir la détérioration de certaines terres publiques.

8o. Résolution pourvoyant à l'examen du bayou Vermillion et aux moyens d'en améliorer la navigation.

Les bills suivans sont adoptés à leur deuxième lecture sauf le 5me. qui est renvoyé au comité judiciaire et le sixième qui est rejeté, savoir:

1o. Acte pour incorporer la compagnie de la pompe à incendie Phœnix no. 1 dans la ville de Lafayette.

2o. Acte créant un shérif de la cour Criminelle de la Nouvelle Orléans.

3o. Acte fixant l'époque des sessions de la cour de paroisse des Avoyelles.

4o. Acte pour venir au secours de John Keys.

5o. Acte relatif aux successions.

6o. Acte pour accorder une rémunération à Gillie Thompson.

L'appel nominal étant demandé sur l'adoption de ce bill,

MM. Armant, Briscoe, Ducros, Dupré, Hoa et Thibodeaux votent dans la négative et MM. Hiriart et Winn dans l'affirmative. Le bill est en conséquence rejeté.

7o. Acte pour amender la charte d'incorporation du collège d'Ouest Baton Rouge et pour d'autres objets.

Le Sénat s'étant successivement dispensé de ses règlemens, les deuxième, troisième, quatrième et septième bills ci-dessus énumérés subissent leur troisième lecture et passent.

Le sénat siège à huis clos pour s'occuper d'affaires exécutives après quoi la séance est levée et renvoyée à demain, à 11 heures du matin.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.
Washington, 23 Janv. 1840.
Question des Frontières du Maine.

Le président des Etats-Unis a communiqué une lettre du président des Etats-Unis relative à la correspondance qui a eu lieu à ce sujet entre M. Fox et M. Forsyth dans laquelle chacun d'eux se plaint que les stipulations de la convention passée entre le général Scott et Sir John Harvey ont été violées. Les autorités britanniques nient avoir l'intention d'empiéter sur les droits du Maine; cependant elles ont pris des mesures militaires qui exigeront des mesures analogues de la part des Etats-Unis. La conclusion de cette affaire est donc aussi éloignée qu'elle l'a jamais été, et M. Buchanan a eu raison de dire qu'il craignait qu'il ne s'élevât à cet égard de sérieuses difficultés.

Après quelques débats sans intérêt, on reprend le bill de la sous-trésorerie et M. Henderson du Mississipi parle contre cette mesure. Ce discours, le premier que M. Henderson ait prononcé dans le sénat, lui fait honneur sous tous les rapports. M. Tappan prend ensuite la parole et soutient l'administration. M. Smith de l'Indiana parle contre ainsi que M. Murrick.

La discussion la plus saillante dans la chambre est celle qui a trait à la motion de M. Thompson de la Caroline du Sud, tendant à faire déposer sur le bureau tous les mémoires relatifs à l'esclavage. M. Hunt de N. Y. soutient la nécessité de soumettre dans tous les cas ces pétitions à une commission; M. Bynum de la Caroline du Nord, combat ces conclusions et il parle encore au moment de clore cette lettre.

REPONSE A UNE SATIRE DE LA NÉMÉSIS INCORRUPTIBLE.

Portant cette Epigraphe:

Grands dieux! c'est l'ombre d'Achille
Eh! non, ce n'est qu'un enfant.
Béranger.

A. M. D'ESTIGNY, A PARIS.

Sache que plus d'un Achille
A trente ans, fut un enfant.
Tullius St. Céran.

Va, je n'ai pas trente, ou même Pindo-... [illegible]
N'ose donc plus brandir l'arme du grand poète;
Elle est par trop pesante à ta débile main,
Barthélémy, tombé, est de ton cœur romain,
Pour bander son grand arc qui vibre un nerf de buffle,
Il faut être lion, il faut avoir un mufle,
Qui pousse à larges flots et l'air et le soleil
Que veulent les poumons d'un combattant pareil!
L'amour ne suffit pas pour que, par l'hyménée,
Avec la Liberté l'âme soit enchaînée;
Il faut encore un front pour de puissants combats,
Il faudrait du génie, et toi, tu n'en as pas.
Sur le sang du soleil, que vit naître la Corse,
Tu ne fais que brûler une innocente amorce;
Napoléon Louis, comme Barthélémy,
Sourit alors que bruit ton clairon ennemi,
Car au lieu d'une épée, il voit une quenouille,
Au lieu d'un fer géant, la renflante grenouille.

L'Apologie échoppé qui bout dans tes vers,
S'il secoue à nos yeux quelques pâles éclairs,
C'est moins pour dévoiler un prétendant l'histoire
Que de ton faible luth la ridicule gloire.
Don Quichotte, ce chef des héros avortons,
Se croyait un César en chargeant des moutons;
Toi, tu crois que les rois tremblent sous ton geste,
Quand ils n'ont pas encore ouï ton harmonie.

Quel démon te jeta dans le rude sentier
Où, trahi par tes reins, tu ne fais que ployer?
Chante plutôt l'amour; en compulsant ton œuvre,
Je me dis: Némésis a perdu sa couleuvre...
L'anguille la remplace, et le juge bouffon
Chevauche un orbe ... [illegible] un fier griffon,
Le peuple des faubourgs de la REINE DU MONDE,
Que dit-il, en voyant la Phébé pudibonde?

—Et tu viens nous vanter la noble liberté,
Tes accents pour la gloire et pour la liberté!
Tu signes hardiment: le barde incorruptible,
Et, Caton, tu promets de mourir inflexible!
De Corneille il fallait imiter le crayon.
Et dire "incorruptu" brave la le haillon!
Te trouves tu plus beau, sous ta verve rapée,
Qu'un Marmont au frac d'or, qui pend sa ville épée?
Comme Fabricius, que l'honneur admira,
—Ton cœur est-il plus fier que le Niagara?
L'affreux donjon d'Olmutz a-t-il plus d'âme sublime,
Ni les fronts couronnés, un rival magnanime?

Bardes, fais-nous mentir; sois ce noble rival!
Fils de la liberté, surveille le fanal
Dont Paris a besoin quand l'atmosphère est noire;
Quand les rois orbiteux veulent chasser la gloire!
Mais, hélas! je ne sais si tu pourras souffler
Sur les paillettes d'or qu'on viendra t'étaler,
Barthélémy versa, comme toi, cent promesses;
Le quel de ses sermens a submergé les presses!
Et pourtant, ce Brutus vendit la liberté,
Et vers le Ciel encor lève un front éhonté!

Les grands républicains que les bardes d'Europe!
Ils rappellent Ulysse et le hideux Cyclope;
Tout Cromwell n'a jamais qu'un seul œil à crever
Pour fouler le géant qu'il ne voulait braver.
—Vive la liberté! Mais vive aussi Philippe!
Car si les grands la citoyens ce Bourbon est la type!
Sa main seule devait museler le canon
Qui, trois jours, jusqu'au Ciel, fit tonner notre nom!
Car Jamaique et JUILLET l'ont vu dans la mêlée,
Se montrer aussi fort que le fils de Pélé!
Or, pour ce grand courage, il faut plus qu'un laurier;
Il faut... alors, amis, qu'un sanglant escalier
Composé de nos morts de Juillet, jusqu'au trône,
Conduise "Washington," qui sent une couronne!

—Mais si des Bonaparte un Français parle encor,
Un poète dit: Pi! Faire n'est pas condor!
Et son luth, à Voltaire empruntant une rime,
Apprend que les aïeux ne nous font pas sublime.
Tout cède, un pignée efface deux géants;
L'un est mort? Comme on voit par cent gouffres béants
Rejaillir en grondant, la vague souterraine
Du fier Meschacébé, qui, dans nos murs se traîne,
L'autre doit reparaître, et c'est la Liberté;
Philippe, crains son bras quand son gant est jeté;
Ce Samson, bien qu'il dorme au sortir des batailles,
Un instant qui suffit pour voir tes funérailles;
Car, sa forte épée tondu, ses muscles sont ployés,
Une heure de cheveux met le Monde à ses piés.

Peuple, quand tiendras-tu dans ta sublime ville,
Comme un mars, notre fleuve, en son vase d'argile;
Ou le fier océan, dans la paume de Dieu!
Je t'aime, et je voudrais, tel qu'un astre au ciel bleu
Voir rayonner ton front, tout trossé par l'orage.
Ta grandeur te prosterne, et détruit ton ouvrage;
Tu peux tant, que pour toi, la gloire est un jouet,
Des quilles tout debout, ou roulant sous ton jet;
De César, quand tu veux, tu saisis la couronne,
Mais plus tard, à Néron, ton large cœur la donne;
Tu te lèves, tu bruis, et l'on te bat des mains;
Aujourd'hui, tu pâlis les Grecs et les Romains;
Un ange, dans les Cieux, joue avec ta bannière;
Demain rient. l'on te voit, le front dans la poussière,
Ramassant ces cent bouts d'un vieux sceptre en morceaux,
Et, les soudant, rourir, sous les royaux arceaux,
Placer encor la verge aux mains d'un débile homme,
Dont tu sers à césar, un squelette, un fantôme!

Tu ne méritais pas, grand peuple demi-dieu
Qu'on te prît ton joyau, conquis au sein du feu;
Car, chargé des trésors des tyrans mis en fuite,
Aucun lâche penser dans ton cœur ne s'agite:
Tu les sauves, et dis,—Divine Liberté,
C'est pour toi seulement que mon bras a lutté!
Oh! que ne veillas-tu sur ta pompe, dorée
Par le sang que vomit ta hanche déchirée...
Et les neuf! qu'on dédit, dans leur noble tombeau,
Quand tu vins saluer le monarque nouveau?
Ils ont dit: "—Le Français est trop grand par la terre:
Il sera mal compris par le Monde vulgaire:
Comme un aigle en des rets, il rampe inglorieux,
Tandis qu'il porte une aile, et peut planer aux cieux."
La Némésis Louisianaise, par M. TULLIUS ST. CÉRAN.

* Cromwell, J. J. Rousseau, etc. par le génie, c'est un Géant; c'est Achille ou Napoléon!

(*Communiqué.*)

Banque des Citoyens.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Une erreur s'étant glissée, sans doute par mégarde, dans la publication du résultat de l'élection des Directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui a eu lieu lundi, 3 courant, nous vous prions très respectueusement de publier le résultat suivant, qui est le résultat officiel, car il a été fourni par le Caissier de la Banque lui même:

*A. O'Duhigg,	20,044	voix
*R. Brugier,	16,580	"
*E. Soniat,	14,071	"
*Louis Lebeau,	12,051	"
*L. G. HILIGSBERG,	12,020	"
*HILARY B. CENAS,	11,724	"
Auguste Tete,	11,223	"
Benjamin Buisson,	10,354	"
Joseph Pilié,	10,273	"
M. W. Hoffman.	10,248	"

N. B. Les noms qui sont marqués d'une étoile sont ceux des personnes qui ont été élues. Le ticket suivant avait été élu à une majorité immense et écrasante, sans la plus INFAME des TRAHISONS:

AUGUSTE TETE,
M. W. HOFFMAN,
R. BRUGIER,
BENJAMIN BUISSON,
HILARY BRETON CENAS,
A. O'DUHIGG.
ANTI-TRAHISON.

BEURRE & FROMAGE—... de Yorkshire ... et 30 caisses fromage ... Goshen ... à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, ... Gravier. 5 fev

OFFICIEL.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
Seconde Session—Quatorzième Législature.

JOURNAL DU SENAT.

Vendredi, 31 de janvier 1840.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président, Bossier, Ducros, Dupré, Derbigny, Hoa, Hiriart, Penn, Perche, Scott de Féliciana, Thibodeaux et Winn.

Message de la Chambre.

M. Cavillier, greffier de la Chambre, a soumis au concours du Sénat les résolution et bills suivans:

"Acte pour amender les lois criminelles de la Louisiane."

"Acte pour incorporer l'église Méthodiste Episcopale et la congrégation d'icelle dans la ville de Lafayette."

"Résolu par le Sénat &c. Qu'un comité réuni composé de cinq membres de la Chambre et deux membres du Sénat soit nommé à l'effet de présenter un rapport sur le système d'administration de la section 16e. des terres destinées aux écoles dans cet Etat."

"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans réunis en assemblée Générale: Que le bureau des travaux publics est et demeure par le présent requis d'employer de la somme annuellement affectée pour les améliorations internes, la somme de deux mille quatre cents piastres pour enlever les obstacles qui obstruent la navigation de la rivière Têche entre la Nouvelle Ibérie et le bayou Fusilier, et que cette somme sera employée et répartie de la manière indiquée dans le rapport de l'ingénieur d'Etat."

"Résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée Générale: Que nos sénateurs au Congrès et nos Représentans soient invités à obtenir du Congrès le passage d'une loi donnant à l'Etat de la Louisiane le pouvoir et l'autorité de passer telles lois pour telles règles et tels règlemens qui paraîtront utiles et nécessaires, pour faire ouvrir de petites portes, et pour louer ou affermer pendant le temps que la Législature le déterminera [lequel temps ne devra pas excéder cinquante années] ou pour vendre au profit de l'éducation publique la 16e. section des terres destinées aux écoles et situées; et aussi d'autoriser le Gouverneur de l'Etat, toutes les fois que la 16e section dans un township quelconque aura été concédée par un titre préalable ou valide, ou une partie quelconque de ladite section, à choisir et entrer au profit du dit township la même quantité ailleurs.

"Il est de plus résolu que le Gouverneur soit invité à transmettre aussitôt que possible des copies des susdites résolutions à nos sénateurs et à nos représentans au Congrès.

"Résolu que le comité des banques soit chargé de s'assurer si la Banque de l'Union a prêté la somme de quatre-vingt mille piastres ou toute autre somme à Frédérick Frey, le caissier actuel de cette Banque, à l'effet de le rendre éligible à son emploi, ou dans tout autre but avant ou au moment de sa nomination, et comment le paiement était assuré, et de s'enquérir si les directeurs ont concouru au prêt, ou lesquels d'entre eux l'ont fait."

"Résolu que le comité des banques soit chargé de s'assurer du nombre de procès intentés par la succursale de la banque de l'Union à Covington, combien de noms sont insérés dans chaque procès, et quel est le montant pour lequel le procès a été intenté, et de s'assurer s'il n'y avait pas au moment des procès d'autres personnes sous protêt sur hypothèque ou hypothéquer, et quels sont les montants de ces hypothèques, et si ces hypothèques ne sont plus sous protêt et ne sont pas en litige.

"Résolu invitant nos membres du Sénat et de la Chambre des Représentans au Congrès à obtenir une allocation du gouvernement Général pour faire faire une route à voitures depuis Vidalia dans la paroisse de Concordia, jusqu'à Natchitoches.

Attendu que la route conduisant de Vidalia, dans la paroisse de Concordia [via] Harrisonburg, à la ville de Natchitoches sur la Rivière Rouge, est d'une grande importance pour la partie Nord de l'Etat de la Louisiane, et pour la partie Sud Ouest de l'Etat des Arkansas, cette direction offrant la plus courte et la plus directe par laquelle la malle postale puisse être transportée à la partie Nord Ouest de la Louisiane, et de la partie Sud-Ouest des Arkansas; et attendu que ladite route est importante aux Etats-Unis sous le point de vue militaire, étant la voie la plus directe par laquelle les troupes pourraient être transportées du Mississipi pendant les derniers mois de l'année, au temps des eaux basses et attendu qu'il y a beaucoup de puissantes et guerrières tribus d'Indiens établies immédiatement sur nos frontières,

En conséquence:

"Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale: Que nos sénateurs et Représentans au Congrès soient respectueusement invités à obtenir du Congrès l'allocation d'une somme suffisante pour l'exécution d'une route de Vidalis, par la voie d'Harrisonburg, jusqu'à Natchitoches, convenable pour le transport de la malle poste par voitures.

Il est de plus résolu: Que le Gouverneur soit invité à transmettre à nos sénateurs et à nos représentans au Congrès une copie des susdites résolutions aussitôt que possible."

Le greffier a de plus informé le Sénat que la Chambre avait refusé son concours à la section addition nelle du Sénat offerte au bill intitulé "acte pour incorporer un hôpital de charité dans la paroisse des Natchitoches et pour d'autres objets".

Il a de plus informé le Sénat, que le comité d'enrôlements de la Chambre avait rapporté comme dûment enrôlée la résolution chargeant l'ingénieur civil de l'Etat d'examiner les effets que pourrait produire l'ouverture du Bayou Fleu Bleu, et de faire un rapport à cet égard; que l'Orateur de la Chambre avait signé la dite résolution, et qu'il était chargé de la soumettre à la signature du Président du Sénat.

Sur motion de M Bossier, un permis d'absence a été accordé à M. Downs, pour quelques jours.

M. Derbigny a présenté une pétition des habitans de Chenière Caminada, Grande Isle, dans la paroisse de Jefferson. Lecture a été faite de la dite pétition, et sur motion de M. Derbigny, elle a été référée au comité judiciaire.

Le secrétaire a informé la Chambre que le Sénat avait donné son concours aux bills de la Chambre suivants:

'Acte pour venir au secours de John Salser.'—Et il a soumis au concours de la Chambre le bill suivant:

'Acte requérant le Bureau des Travaux Publics de couper un chenal au travers des chaînes de la Rivière Rouge, à Alexandrie, et pour d'autres objets.'

'Acte pour pourvoir à la nomination d'assesseurs pour les paroisses de Caddo et pour Madison et pour d'autres objets.'

"Acte pour amender un acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Natchitoches et de la Sabine.'"

Il a aussi soumis au concours de la Chambre "Un acte pour pourvoir à la promulgation des lois de l'Etat."

M. Hoa de la part du comité judiciaire auquel avait été référée la pétition des habitans de Chenière Caminada, Grande Isle, dans la paroisse de Jefferson, a présenté pour rapport un bill intitulé:

"Acte relatif aux règlements de successions pour les citoyens habitants de Chenière Caminada, Grande Isle dans la paroisse de Jefferson.

Le dit bill a subi sa 1ère lecture.

M. Winn de la part du comité nommé de la part du sénat pour examiner les comptes du trésorier d'Etat a présenté le rapport suivant:

"Le comité réuni nommé par les deux chambres de l'assemblée générale, pour examiner les comptes du trésorier d'Etat pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1839, a l'honneur de rapporter qu'il a procédé à remplir le devoir qui lui avait été assigné, et qu'après examen minutieux et attentif des divers articles ainsi que des preuves d'iceux, il les a tous trouvés corrects sous tous les rapports.

31 Janvier, 1840.

Signé, RICHARD WINN,
Président du Comité de la part du Sénat.
Signé GEORGE S. GUION,
Président du Comité de la part de la Chambre.

Sur motion de M. Penn, ledit rapport a été adopté.

Le président a soumis deux lettres du juge Bosworth, annonçant son arrivée en cette ville, et qu'il était prêt à comparaître pour subir son jugement.

Le secrétaire a été chargé par le Sénat de se rendre auprès du Juge Bosworth et de lui demander: 1o. le jour auquel il sera prêt de comparaître.

2o. De lui demander s'il veut renoncer formellement au délai qui lui serait alloué par les règlements du Sénat.

Et il a de plus été ordonné que le secrétaire lui fournit une copie des chefs d'accusation.

Sur motion le sénat s'est occupé à huis clos des affaires de l'exécutif.

Les portes ont été ouvertes.

Sur motion le sénat s'est ajourné à lundi prochain, 11 heures du matin.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Vendredi 31 Janvier 1840.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Breaux a présenté la résolution suivante, laquelle a subi sa 1re. lecture.

Résolu que le bureau des travaux publics soit invité à faire faire un relevé du bayou Vermillion dans la paroisse Lafayette, et à rapporter à la prochaine session de l'assemblée générale sur la nécessité d'enlever les obstructions dudit bayou, et un devis estimatif dudit travail, à commencer à la barre près de son embouchure jusqu'au pont, à Vermillionville de manière à rendre ledit bayou navigable aux bateaux à vapeur.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à la considération de ladite résolution, laquelle a été adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

M. Gaiennié a présenté la résolution suivante:

"Résolu, que le comité judiciaire soit chargé de rapporter à cette chambre, si, dans son opinion, il est nécessaire de décréter une loi pour donner juridiction d'appel par devant la cour suprême de l'Etat de la Louisiane, en matières criminelles, ou s'il faut établir une cour d'appel en matières criminelles.

Sur motion, ordonné que ladite résolution soit adoptée.

M. Boudousquié a présenté la résolution suivante:

Résolu que le comité judiciaire soit chargé de rapporter le plutôt possible un bill pour empêcher l'introduction des personnes de couleur libres dans l'Etat de la Louisiane.

Sur motion, ordonné que ladite résolution soit adoptée.

M. Davidson, au nom du comité sur l'éducation publique, a rapporté un bill intitulé "Acte pour venir au secours de l'Académie de demoiselles de Greensburg,"—ledit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Le même membre, au nom du même comité auquel a été référée la pétition des administrateurs des écoles publiques de la paroisse de Washington, a rapporté contre la demande des pétitionnaires et a fait la motion que ledit comité soit déchargé de la considération ultérieure de ladite pétition.

Sur motion, ordonné que le rapport soit adopté.

Le même membre, au nom du même comité, auquel a été référée la résolution autorisant le trésorier de l'Etat à payer aux administrateurs de l'Académie de Catahoula, la somme de $500, appropriée en faveur de la dite académie par un acte approuvé le 13 mars 1837, a rapporté la même résolution et en a recommandé l'adoption.

Sur motion, ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion, la Chambre a procédé à la considération de la dite résolution, laquelle... avec le rapport susdit ont été déposés sur le bureau sujets à l'appel de la chambre.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé à M. Dupuy.

M. Lewis, au nom du comité spécial auquel a été référée la pétition de divers habitans de la paroisse de St. Landry, demandant le privilège d'établir un Ferry sur la Rivière Sabine, a rapporté un bill intitulé:

"Acte pour accorder à David Simmons le privilège d'établir et de tenir un ferry sur la rivière Sabine dans la paroisse de St. Landry."

Le dit bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Guion, au nom du comité ... pour examiner les comptes du trésorier, a fait le rapport suivant:

Le comité réuni nommé par ... Chambres pour examiner les comptes du ... d'Etat pour l'année 1839, a l'honneur de ... qu'il s'est acquitté des devoirs qui lui ont ... qu'après un examen minutieux et ... comptes et des documents à l'appui ... a trouvés corrects sous tous les points.

Janvier 31—1840.

(Signé) GEORGE S. GUION,
Rapporteur de la Chambre.
RICHARD WINN,
Rapporteur du Sénat.

Sur motion ordonné que le ... soit adopté.

M. Mouton conformément ... a donné, a présenté le bill intitulé ... accorder une somme d'argent aux ... de l'Académie de Vermillion-ville ... la 1re lecture et a été renvoyé ... être lu une seconde fois.

M. Patton a donné ... aurait sous peu un bill intitulé "... le district d'Election de la paroisse ... appelé le district de Dieharson, ... Cypress Grove, dans la même paroisse.

M. Carr a ... nous sous peu les bills ... et à l'administration des ...

"Acte ... à l'acte intitulé "Acte pour ... de procédures, approuvé le 20 mars

... Patton, au nom du comité de révision et d'affaires non terminées, a rapporté un bill intitulé: "Acte pourvoyant à la nomination d'inspecteurs des denrées publiques pour l'année 1840" lequel bill a subi sa première lecture et a été renvoyé au comité sur l'éducation publique.

Sur motion la Chambre a reconsidéré le vote donné hier sur la résolution relative à l'amélioration de la navigation du Bayou Teche.

Sur motion ordonné que ladite résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, M. Clark a présenté la pétition de divers habitants du bayou Grosse Tête, demandant certaine appropriation.

Sur motion ordonné que ladite pétition soit référée au comité sur les améliorations intérieures.

M. Poydras, au nom du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlé le bill intitulé: "Acte relatif au Jury de Police de la paroisse de Caldwell."

Sur motion ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'Orateur a signé le dit bill et le greffier a été chargé d'y demander la signature du président du Sénat.

ORDRE DU JOUR.

La chambre s'est occupée du bill intitulé "acte pour incorporer une église et congrégation Episcopale de Méthodistes, lequel a été copié au net (engrossed) pour subir sa 3me lecture.

Les diverses sections ayant été adoptées, sur motion ordonné que le dit bill passe définitivement et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

Un message du Sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre du concours du sénat à la résolution donnant certaines instructions au comité réuni chargé d'examiner les affaires des Banques.

Par le même message la Chambre est informée que le Sénat a donné son concours au bill intitulé "acte pour accorder à B. St. Amand, président de la compagnie du Moulin à Scie allant au moyen de la vapeur, et à ses associés, le privilège de construire un pont sur la vieille Rivière."

Par le même message le concours de la Chambre est demandé au bill intitulé "acte pour maintenir en force l'incorporation de la ville de Lafayette" lequel bill a subi sa première lecture; sur motion la chambre s'étant dispensée de ses règles, a procédé à sa seconde lecture section par section, lesquelles ont été adoptées; sur motion ordonné que le dit bill soit copié au net pour subir sa troisième lecture.

La Chambre s'est occupée de la résolution relative aux imprimeurs de l'Etat.

M. Phelps a fait la motion de déposer la dite résolution sur le bureau indéfiniment.

M. Declouet a demandé l'appel nominal, et il a paru que MM. Baillio, Brashear, Breaux, Carr, Claiborne, F. D. Conrad, Clark, Debellevue, Declouet, Dunbar, Farmer, Gaiennié, King, Lavergne, Muse, Phelps, Pichot, Preston, Pugh, Patten, Rogers, Thibodeaux, Thomas et Winchester, avaient voté dans l'affirmative—24 oui.

Et que MM. Barrow, Bergeron, Byrne, Carter, Davidson, Guion, Kilian, Lewis, Moliere, Morse, Mouton, Ratliff, Trépagnier, Wadsworth et Wilson, avaient voté dans la négative—15 non.

En conséquence, la dite résolution a été déposée sur le bureau indéfiniment.

La chambre s'est occupée section par section du bill intitulé 'Acte pour amender les lois de cet Etat relatives à la communauté des biens d'acquêts et de gains'—lequel bill était sous considération quand la Chambre s'est ajournée hier.

M. Declouet a fait la motion de déposer indéfiniment sur le bureau le dit bill, et a demandé l'appel nominal, d'où il a paru que MM. Barrow, Byrne, Breaux, Boudousquié, Carr, Debellevue, Declouet, Godberry, Kilian, Lavergne, Moilère, Morse, Mouton, Ratliff et Trépagnier, avaient voté dans l'affirmative—15 oui.

Et que MM. Baillio, Bergeron, Brashear, Carter, Claiborne, F. D. Conrad, Cousin, Davidson, Dunbar, Farmer, Gaiennié, Guion, King, Laforest, Lewis, Muse, Phelps, Pichot, Poydras, Pugh, Patten, Rogers, Thibodeaux, Thomas, Wadsworth, Wilson et Winchester, avaient voté dans la négative—27 non.

En conséquence, la dite motion a été rejetée.

M. Ratliff a présenté un amendement à la première section, lequel consiste à accorder l'héritage "*aux ascendants* de préférence à l'époux survivant.

Sur l'adoption de cet amendement, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. F. D. Conrad, Baillio, Bergeron, Breaux, Carter, Clark, Davidson, Dunbar, Farmer, Guion, Kilian, King, Laforest, Lewis, Pichot, Poydras, Preston, Pugh, Patten, Thibodeaux, Thomas, Wilson et Winchester avaient voté dans l'affirmative—23 oui. Et que MM. Barrow, Brashear, Byrne, Boudousquié, Carr, Claiborne, F. D. Conrad, Cousin, Debellevue, Declouet, Gaiennié, Godberry, Lavergne, Molière, Morse, Mouton, Muse, Phelps, Ratliff, Rogers, Trépagnier et Wadsworth avaient voté dans la négative—23 non.

Les votes étant également divisés, l'Orateur a voté dans l'affirmative; en conséquence, ledit amendement a été adopté.

M. Davidson a fait la motion de déposer indéfiniment ledit bill sur le bureau.

Sur la question d'adoption de ladite motion, l'appel nominal a été demandé et il a paru que MM. Barrow, Byrne, Breaux, Boudousquié, Carr, Davidson, Debellevue, Declouet, Farmer, Godberry, Kilian, Lavergne, Molière, Morse, Mouton et Trépagnier avaient voté dans l'affirmative—16 oui.

Et que MM. Baillio, Bergeron, Brashear, Carter, Claiborne, F. D. Conrad, Cousin, Clark, Dunbar, Gaiennié, Guion, King, Laforest, Lewis, Muse, Pichot, Phelps, Poydras, Preston, Pugh, Patten, Ratliff, Rogers, Thibodeaux, Thomas, Wadsworth, Wilson & Winchester avaient voté dans la négative—28 non.

Sur motion, ordonné que ledit bill soit adopté tel qu'il a été amendé et qu'il soit mis au net pour sa 3e. lecture.

Sur motion, ordonné que la Chambre ajourne à lundi prochain, 3 février à 10 heures A. M.

DERNIERES DATES.			
New York	jan 21	Liverpool	dec 14
Boston	jan 21	Londres	dec 13
Philadelphie	jan 22	Havre	dec 15
Washington	jan 23	Paris	dec 15
Baltimore	jan 23	Bordeaux	dec 11
Charleston	jan 21	Madrid	dec 5
Vera Cruz	jan 9	Lisbonne	dec 5
Campêche	dec 30	Rio Janeiro	nov 15
Mexico	dec 30	Houston	jan 28

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nlle Orléans, 5 février 1840.

L'absence d'arrivages de steamers de l'Ohio et du Mississipi, pendant ces derniers jours, est venue confirmer les doutes que nous avions sur l'exactitude de la nouvelle qui a été donnée d'une hausse des eaux des rivières des hauts. La légère impulsion donnée aux affaires par l'arrivage de plusieurs bateaux à de nouveau cessé, et plusieurs articles très importants ressentent avec le peu de demandes qui existent, jusqu'à ce que les communications avec l'intérieur reprennent. Cependant nous sommes bien approvisionnés de produits de l'Ouest, et un changement matériel dans les prix nous parait peu probable.

TABAC—Il s'est fait quelques faibles transactions depuis notre dernier rapport, en tout elles se sont élevées à 130 boucauts. Les prix cependant ont un peu fléchi. Nos cotes sont de 3 1/2 à 4 pour X, de 5 1/4 à 6 pour 2mes qualités et de 7 1/2 à 8 pour 1res do. Nous donnons les détails suivants des ventes, 9 bts de 3 à 8 cents; 22 do à 3 1/4, 5 1/2 et 7 1/2, 9 do à 3 1/2, 5 1/2 et 7 1/2, 9 do X et 2me qualité à 4 et à 6, et 79 bts dont nous ne savons pas les prix. Arrivé depuis le 31 court. 98 bouts. expédié pour New-York 44 bts.

ETAT DU TABAC.

1839.—1 Oct. En main	......bts	969
Reçu les trois derniers jours	98	
précédemment	803	901
		1863
Exporté les trois der. jours	95	
précédemment	982	1077
En main	.....	786

COTON.—Arrivé depuis le 31 du mois dernier—15,140 balles Louisiana et Mississipi; 1118 Tennessee et North-Alabama, 212 Arkansas—en tout 16470 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 6308 balles; pour le Havre 2232, pour Trieste 1631; pour Anvers 1225, pour la Havane 250; pour New-York 508; pour Boston 2703, pour Philadelphie 46; en tout 16855 balles—ce qui diminue le stock de 395 balles, et laisse sur place 107,214 balles y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 4 courant.

Le calme qui régnait samedi sur le marché de coton, au moment où nous avons cessé de prendre des renseignements pour notre rapport, a été suivi de quelque activité, et 5000 balles se sont vendues ce jour là à des prix qui ont peu varié de nos cotes: lundi les demandes ont été plus limitées; et les ventes, qui se sont élevées à 3500 balles, se sont faites à des prix fort irréguliers et qui tendaient à une baisse. Hier, malgré que le marché présentât un aspect fort tranquille, environ 3,500 balles ont changé de mains; et comme il n'y a eu aucune variation bien marquée dans les prix, nous conservons nos cotes. Les quantités offertes en vente continuent à être considérables; mais, comme auparavant, les basses qualités dominent. Les ventes pendant ces trois derniers jours se sont élevées à 12,000 balles, et nous en donnons les détails suivants:

61 balles Louisiane et Mississipi à 7 1-2 cts, 92 à 9; 60 à 7 1-8; 257 à 8 5-8; 23 à 8; 179 à 7; 186 à 8 1-4; 40 à 8 3-4; 335 at 8 1-4, 297 à 9 1-8; 482 à 73-8, 92 à 8 1-2; 250 à 8 1-4; 118 à 8, 100 à —; 221 à 7; 6-8; 26 à 8; 24 à 6 1-2; 455 à 9, 354 à 7, 886 à 7 3-4; 503 à 7 1-8; 394 à 7; 356 à 8 5-8, 45 à 8 1-2, 605 à 7 1-2; 1337 à 7 3-8 à 7 5-8; 267 à —; 600 à 7 5-8, 100 à 7 1-2; 25 à 8 1-4; 330 à 7 1-2, 392 à 7 1-8; 500 à 6 3-8, 50 à 6 1-4; 300 Louisiane et des districts de l'ouest à 7; 160 Arkansas à 7 à 8 3-4; et 159 du Texas à 7 5-8 cents.

Classification de Liverpool.			
Ordinaire	6 1/2 à 6 1/2		
Mitoyen	7 1/2 à 7 1/2	Louisiane	
Beau	9 à 9 1/2	et	
Bon beau	10 à 10 1/2	Mississipi.	
Bon et fin	11 à —		

ETAT DU COTON.

1839.—1 Oct. En main	......	15824
Reçu les trois derniers jours	16470	
précédemment	438469	451939
		470763
Exporté les trois der. jours	16665	
précédemment	346681	363549
En main	.....	107214

FARINE—Lorsque nous avons clos notre rapport de samedi nous avons remarqué que les détenteurs de partie en bon état, pour l'expédition, demandaient $5 ... pour les qualités superfine. Cette hausse a fait retirer du marché les expéditionnaires pendant un jour ou deux, mais lundi ils se sont présentés de nouveau et ils ont payé ce prix pour quelques parties. Hier le marché était dans un état très incertain, plusieurs chalands étant arrivés avec 5 ou 6000 barils, ce qui élève les arrivages depuis notre dernier rapport à près de 10,000 barils. Quelques ventes se sont faites à $4 87 1/2; tandis que l'on dit que $5 ont été refusées pour de fortes parties. Mais, dans le premier cas, c'était pour du comptant, tandis que dans le second c'était pour expédier. Nous cotons de $4 87 1/2 à $5 pour la farine superfine.

LARD—Toutes les descriptions de cet article sont excessivement calmes. Nous cotons les jambons enveloppés de 9 à 10 cents do sans enveloppe de 8 à 9; plats côtés de 5 à 7, épaules de 4 à 5 cents.

PORC—Nous avons eu peu d'arrivages et des demandes assez actives, quoique limitées, pour la consommation de la campagne. Les prix sont les mêmes, c'est-à-dire $13 et 13 50 pour Mess; $11 50 et 12 pour M. O. et $11 pour prime. Il s'est fait quelques autres ventes de porc en masse à 4 1/2 cents la livre.

SAIN-DOUX—Les arrivages et les demandes ont été également fort limités pendant ces derniers jours. Nous continuons à coter cet article calme à 7 1/2 et 8 cents la livre.

SUCRE—Les arrivages ont été fort considérables et les demandes plus limitées encore que la semaine dernière. Il en est résulté une accumulation de quantités sur la levée. Nous cotons aujourd'hui de 3 1/2 à 4 1/2 cents, mais nous observons que le sucre prime est rare et que de petites parties de cette qualité, le choix, obtiendraient 5 cents. Nous ne connaissons que deux ventes sur habitation:—une de 400 bts à 4 cents et 100 bts de choix à 4 1/2 cts.

MELASSE—L'approvisionnement sur la levée continue à être fort limité et une hausse est obtenue pour des parties dont les barils sont en bon état. Il s'est vendu sur deux habitations 23,000 gallons à 15 cents et 40,000 de à 16 cents.

RIZ—Il est arrivé 350 barriques depuis notre dernier rapport; mais les prix n'ont pas varié. Nous cotons encore—$4 et 4 25 les 100 livres avec peu de demandes.

CAFE—Toutes les descriptions sont peu demandées; nous laissons nos cotes pour le Havane à 10 3/4 à 11 1/4 cents. Rio de 10 3/4 à 11 3/4.

WHISKEY—Le marché est bien approvisionné, et les demandes sont modérées. Nous cotons de 34 à 35 cents le gallon pour whiskey rectifié du Cincinnati.

MAIS—Il n'y a pas beaucoup de maïs en grains, en sacs, sur le marché; mais les achats pour le dehors se sont faits à des prix moins élevés, et nous cotons aujourd'hui à 48 cents le boisseau.

(*Communiqué.*)

NECROLOGE.

La cruelle mort qui chaque année trace autour de nous un cercle de douleur et de deuil, vient d'enlever dans la soixante-unième année de son âge Mme Vve L. Marié, née au Cap Français (île de St. Domingue.)

Cette dame respectable, douée d'un caractère doux et aimable, était venue depuis longtemps s'établir dans ce pays, où elle avait su s'attirer l'estime et l'amitié de toutes les personnes qui l'ont connue. Elle laisse une famille inconsolable que sa perte vient de plonger dans la désolation. Ceux qu'une intime liaison ont mis à même d'apprécier les belles qualités de son cœur, regretteront toujours de l'avoir perdue, et conserveront à jamais le souvenir de ses bonnes qualités et de la noblesse de son âme.

Sa dépouille mortelle a été conduite à son dernier asyle, par des amis dont les regrets et les pleurs étaient les plus beaux éloges.

X****

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Tamenend, Borland, Liverpool,	S & J P Whitney
Barque Marine, Tripe, Trieste,	L H Gale
Noble, Manson, do	S & J P Whitney
Brick Helen, Chisin, Philadelphie,	T C Jenkins
Uzardo, Miller, Philadelphie,	G Bedford & Beck
Vernon, Perkins, Havre,	L H Gale
Goel. Jolly Sailor, Bray, Baies Galveston et Sabine,	H Leach
Alexander, Lind, Galveston,	capt
Oregon, Smith, Mobile,	do

ARRIVES.

Bateau de remorque Tennessean, Paulding des Passes, ayant mis en mer le navire Hermitage, la barque française Pauline et la goel. Mex. Atrevida—il n'a rien amené dans le port. Laissé la passe S. O. le 2 du courant dans l'après midi, un navire ang. en vue.

Bateau de remorque Grampus, Williams, de la passe S. O. ayant mis en mer le navire Ocmulgee, et la barque le navire Pactolus—il a amené dans le port le navire Gentoo et la barque Christian. Laissé la barre le 3 courant, à 7 heures p. m. Un navire anglais en vue; un navire de Brême en dedans de la passe.

Navire Gentoo, Hollis, en 16 jours de Boston, au capitaine.

Barque (Br.) Christiana, Simpson, de Belfast, (24 nov.) à R. Gamble.

Goel. Josephine, Manson, de la Mobile, sur lest, au capitaine.

Steamer Shakespeare, Wright, de Yazoo, avec du coton, &c.

Steamer Tuskina, Gilland, de Millikens Bend—avec du coton, &c.

Steamer J. Dupré, Gordon, de Baton Rouge, avec du coton, &c.

MEMORANDA.

Hélé le 26 janvier, sur les bancs de Bahama, le brick Pioneer, de Portland pour la Mobile.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés par Mr. E. MONTEGUT à annoncer qu'il est candidat à la place de Maire, à la prochaine élection. 5 fev—

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des

1re. 2de et 3me MUNICIPALITES.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

24 déc— VOX POPULI.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr FRÉDÉRIC BUISSON à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra la vote de nombreux partisans. 27d

Bureau de la Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre le feu.

Nlle Orléans, 4 février 1840.

A une élection de quinze directeurs, tenue au bureau de la compagnie, le 3 du courant, depuis midi jusqu'à 2 heures, les personnes suivantes ont été élues pour une année.

Leonard Matthews,	G. W. Denton,
Edmond Yorke,	John Minturn,
John Martin,	Charles Gardiner,
H. F. McKenna,	P. O. Sorbe
J. L. Bogert,	J. J. Hanna,
C. Adams Jnr.	W. C. Milne,
Wm. E. Thompson,	G. B. Ogden.
James Dick.	

Et à une assemblée des directeurs, tenue subséquemment M. Leonard Matthews a été unanimement réélu président.

G. E. RICHARDSON, secrétaire.

5 fev—10

Banque de Carrollton.

Nouvelle Orléans, 3 février 1840.

M. GEORGE C. DUNCAN a été élu aujourd'hui, à l'unanimité, président du bureau des directeurs de cette institution, nommé le 6 janvier dernier pour l'année courante.

5 fev JOHN NICHOLSON, caissier.

PENSION—Quelques jeunes gens pourront trouver leur pension, sans le logement, dans une famille créole dont la demeure est près de la rue du Camp. Pour renseignements, s'adresser rue du Camp No. 38. 5 fev

A VENDRE pour cause de départ—Meubles français, un secrétaire, une commode avec dessus de marbre, bois de lit, table de nuit, 6 chaises, le tout en acajou très beau, une table à rallonge pour 18 personnes, une très grande glace; le tout arrivant de France chez M. Taviaux, rue St. Philippe, no 48, entre Royale et Condé. 5 fev—10

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier un billet de Bradley, est entièrement étranger à la société W. B. Bradley & Co. Les affaires de la dite société ayant été terminées en juillet 1839, et tout pouvoir de faire des achats au nom de cette société ayant été retiré en mars 1839. JOS. P. COULON, 41, rue Natchez.

AVIS—Le public est prévenu de ne point négocier quatre mandats tirés par Auguste Métoyer, à l'ordre et endossés par N. Benoist, acceptés par Jonau, Métoyer & Co, et payables au nom de Félix Grima, notaire public, le 15 juin 1839, savoir:

1er.—De la somme de $2,000, daté du 24 avril 1839, payable à un an.

2me—De la somme de $2,000, daté du 24 avril 1839, à un an de date.

3me—De la somme de $1,550, daté du 24 avril 1839, à un an de date.

4me—De la somme de $1,750, daté du 24 avril 1839, à un an de date.

Lesdits mandats ayant été illégalement obtenus des soussignés, ils ne seront pas payés à leur échéance.

JONAU, METOYER & Co, en liquidation,
5 fev—4.2pa 187, rue du Canal.

LETTRES de Change sur New-York, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 5 fev

BILLETS du Kentucky—7 checks de $1000 chaque, sur la Banque du Kentucky, à vendre par STETSON & AVERY, 88, Gravier. 5 fev

WHISKEY Rectifié—50 barils récemment reçus, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp. 5 fev

RUM de la Nouvelle-Angleterre—35 barils récemment reçus, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co, 66, rue du Camp. 5 fev

ABSINTHE SUISSE—100 caisses à vendre chez les soussignés. SCHOPFER & Co, 23, rue Toulouse. 5 fev

MORUES-400 caisses morues, et 50 barils dito en saumure, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

CRAMBERRIES—100 barils et 30 demi dito à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 5 fev

PAPIER à enveloppe—4000 rames en feuilles simples et doubles, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

HUILE—Huile d'hiver et d'automne, en magasin et à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier. 5 fev

RIZ—400 barriques riz prime de la Caroline, en magasin et à vendre par J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 5f

MOUTARDE—50 caisses moutarde fraîche et de qualité supérieure, à vendre par J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 5f

RAISINS—500 boîtes, demi et quart de boîtes de la marque Lorings, à vendre par J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 5f

TABAC—174 caisses récemment reçues et à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 5f

BOTTES ET BRODEQUINS—7 caisses brodequins et bottes en veau venues par le trois-mâts Forum, à vendre par ISAAC BRIDGE & co, 134 Magasins. 5f

HABILLEMENS—20 caisses pantalons en cotonnade et de diverses qualités et chemises de coton rayées de Liverpool, en débarquement du navire Forum, à vendre par ISAAC BRIDGE & co, 134 Magasins. 5f

SEL—1500 sacs sel gros et fin de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités au gré des acheteurs, s'adresser à A. PARK, 91, Commune. 5 fev

TOILE d'Ecosse—100 pièces, à vendre à des conditions avantageuses par ANDREWS & BROTH, 50, rue du Camp. 5 fev

BEURRE, &c—60 frequins beurre de Goshen; 50 barils rhum du pays; 30 dito rhum de la Nouvelle Angleterre, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, rue Gravier. 5 fev

MACARONI et Indigo—50 caisses macaroni italien, 5 surons indigo, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier. 5 fev

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—4 février 1840—No. 12413—Lt. Cordier vs. ses créanciers.—La cession de biens par le pétitionnaire est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que lesdits créanciers se réunient dans l'étude de C. V. Foulon, not. public, le lundi, 17 février 1840, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en même temps toutes poursuites dirigées contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,
Bureau du Greffier, N. Orléans, le 4 fév. 1840.
5 fev—3 A. PITOT, greffier.

James Tolls contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier District Judiciaire—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers—il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue le mardi, 18 février courant, à 10 heures A. M., par-devant J. M. Marke, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable. En même temps, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Et M. John Culbertson est nommé pour représenter les créanciers absents.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce quatrième jour de février de l'année de notre seigneur 1840. D BYRNE, député greffier.

5 fev—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nlle. Orléans—No. 1796—Joshua J. Hall actuellement en prison contre ses créanciers—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, les créanciers du pétitionnaire susnommé sont notifiés de se présenter en cour, le samedi, 29 février courant, à 10 heures du matin, pour déduire les raisons pour lesquelles le pétitionnaire ne pourrait pas profiter du bénéfice des lois passées pour venir au secours des débiteurs insolvables détenus en prison.

Bureau du greffier, le 3 février 1840.
5 fev—3f en 30j JOHN E. HOLLAND, Greffier

POUR VICKSBURG et Milliken's Bend, Warrenton, New Carthage, Grand Gulf, Rodney, Natchez & ... Le bateau à vapeur TUSKINA, capitaine Gilland, partira pour les lieux susdits et les lieux intermédiaires, jeudi matin 6 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue du Canal, ou à J. HALL & A B BEIN, 19, Nouvelle Levée. 5 fev

POUR LOUISVILLE—Evansville et tous les ports intermédiaires—Le beau steamer EMPEROR, capt. Autor, partira dimanche 9 courant, à 10 heures a. m. Pour complément de fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue Poydras ou à PIERCE SHANNON & BRO. 57, Magasins.

L'Emperor prendra du fret pour Memphis, Randolph et Mills Point, aux prix des bateaux qui font ce voyage. 5 fev

POUR LOUISVILLE—Le steamer MAJESTIC, capitaine Morehouse, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue Poydras, ou à P. SHANNON & BROTHER, 57, rue des Magasins.

Le Majestic prendra du fret pour Memphis, Randolph et Mills Point, aux prix des bateaux qui font ces voyages. 5 fev

POUR CINCINNATI—Le bateau à vapeur fin marcheur LEXINGTON, capt. Alter, partira samedi, 8 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au warf de la rue Poydras, ou à JOSEPH LANDIS & Co, 14, Poydras. 5 fev

A VENDRE—Le brick fin voilier MARY BERNARD, de 160 tonneaux ou 140 bar ... Ce navire est nouvellement doublé en cuivre, et il a un jeu de voiles neuves. Il sera vendu à bas prix sur application faite à WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

POUR BALTIMORE—Le brick ELIZA, capitaine Kenney, pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 5 fev

POUR BALTIMORE—Partant ce soir—Le brick UZARDO, capitaine Miller, partira ce soir. Pour passage, s'adresser à bord ou à G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le brick américain ROBERT ADAMS, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Marshall, actuellement amarré en face de la halle aux boucheries. S'adresser au capitaine à bord, ou à LABOUISSE & RYAN, ou bien à R. A. LEFEBVRE

POUR NEW YORK.—Le brick BOGOTA, capitaine Rich, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune. 5 fev

A FRETER—La goélette Delaware, capitaine Brookfield, pouvant porter environ 1000 barils, s'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR BRISTOL (Rhode-Island.)—Passage seulement.—La barque SARAH LEE, capitaine Blye, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 5 fev

POUR BRISTOL (Rhode-Island)—Le brick EMELINE, capitaine Pitman, partira le 15 courant. Pour passage seulement s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville. 5 fev

POUR VERA CRUZ—Une bonne goélette, ayant un capitaine habile, maintenant, prête à prendre une cargaison pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres au 1er. étage. 5 fev

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts OCTORORA, capt. Deacon, partira pour le port ci-dessus. Pour fret d'environ 300 balles de coton, ou passage s'adresser à J B BAILEY, 14, rue Bienville. 5 fev

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière G. H. WETTER, capitaine A. Delvaille, ayant une partie de son chargement à bord, partira très incessamment. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine ou à JOHN CROSBY, 38, rue du Camp. 4 fev—6

La propriétaire de 41 pièces de toile marquées [M] et reçues par la goélette Delight, de Charleston, est prié de venir les recevoir près des soussignés, autrement elles seront vendues pour payer les frais. J. A. BARELLI & co, 61, rue de la Commune. 5f

Nous sommes priés d'appeler l'attention des capitalistes sur la grande vente de propriétés de valeur qui a lieu aujourd'hui, à 11 heures, à l'Arcade de Banks, par le ministère de MM. Beard & Kendig. 5 fev

La barque FAIRFIELD, capitaine Curtis, de Boston, est maintenant en déchargement à l'extrémité de la presse à coton du Mississipi, d'une consignation de ... Les consignataires sont priés de retirer leurs marchandises. G. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 1 fev

Les drays Nos. 1,464 et 1,082 sont prévenus d'avoir à rendre les sacs reçus pour les marchandises retirées du trois-mâts ... à défaut ils seront poursuivis d'après la loi. STETSON & AVERY, 85, rue Gravier. 3 fev

LOTERIE DE DEUX MILLIONS

$10,000 LOTS GAGNANTS—$2,000,000

Tous les numéros ont été déposés lundi. On commencera demain à déposer les billets blancs et les lots gagnants, dont un dixième sont prêts.

Le premier jour du tirage sura lieu POSITIVEMENT

MARDI, 18 Février.

Les billets ne sont que de VINGT PIASTRES, au prix du prospectus. On peut s'en procurer au bureau des propriétaires, encoignure des rues Canal et St Charles.

5f CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD.

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public, certifie par les présents que M. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue, il y avait apposé mon sceau, j'en ai pris la clé pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.

Nouvelle Orléans, 2 décembre 1839.

5 dec LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

JE soussigné, HERMOGÈNE CANTRELLE, nommé par M. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 46,900.

Nouvelle Orléans, 4 février, 1840.

5fev (Signé) H. CANTRELLE.

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 130

Extra pour 1839.

62 38 19 90 33 76 34 15 71 82 53 86 77 46

GROS LOT DE 9,000.

BILLETS SEULEMENT $2 50.

CLASSE No. 130.

GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.

Autorisée par la Législature de l'Etat.

Devant être tirée Mercredi, le 4 de février 1840, à 1/2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité rue de la Commune.

S. DAVIS & Co., Directeurs.

75 numéros —12 sortant.

PROGRAMME

1	Lot de 9,000	9,000
1	2,000	2,000
1	1,500	1,500
1	1,200	1,200
3	1,000	3,000

Billet entier $2 50. Demi $1 25. Quart $0 62 1/2.

Paquets de 25 billets pour $62 50 garantis devoir tirer au moins $30 00.

Paquets de 25 demi billets pour $31 25 garanti devoir tirer au moins $15 25.

Paquets de 25 quarts de billets pour $15 63 garanti devoir tirer au moins $7 50.

Pour paquets ou simple billet, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. 5 fev

Tirage Officiel de la Loterie de la Louisiane no. 7.

59 67 56 8 45 61 64 13 76 12 25 15 77

LOTERIE DE LA LOUISIANE

Sera tirée mercredi à sept heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse.

Gros prix—$20,000; $5000; $2,500.

75 numéros—12 billets sortant.

Billets seulement $5 00; coupons en proportion.

A vendre au bureau du directeur,

D. S. GREGORY & co, 35 rue du Canal.

RIZ—20 tierçons, en débarquement du brick Mary Bernard, et 100 tierçons en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

GOUDRON—80 barils en débarquement du brick Mary Bernard, à vendre à bas prix sur le levée par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

VIN de Champagne—100 paniers de la marque "Alligator" de qualité supérieure, en débarquement du Republican, du Havre, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

CORDES—500 rouleaux à vendre à bas prix par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins. 5 fev

CLOUS—110 barillets clous de Boston de grandeurs assorties, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

PELLES—60 douzaines à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

BOTTES, souliers et brodequins—500 caisses comprenant un assortiment général, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

HUILE—4000 gallons huile de sperme d'hiver; 5000 gallons do d'automne, 800 gallons huile de baleine d'hiver, blanchie, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier. 5 fev

SAVON—500 caisses savon N o 1 et 2, à vendre par ROB. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

VINAIGRE—50 barils vinaigre de cidre, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

MAQUEREAUX—700 barils maquereaux No 1 et 2, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

CLOUX—500 barillets cloux, à vendre par R. H. WHITE, 40, rue Poydras. 5 fev

DES avances seront faites sur envoie de produits à J. J. Andrews & Brothers, à New York, ou à E. L. Andrews & Brothers, à la Mobile. ANDREWS & BROTHERS, 50, rue du Camp. 5 fev

CAFÉ de la Havane—600 sacs en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co, 73, rue Bienville. 5 fev

LIQUEURS—250 barils eau-de-vie américaine première preuve, 300 idem dème preuve, 200 barils genièvre américain, 100 barils rum de la Nouvelle-Angleterre, en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co. 73, Bienville. 5 fev

BLANC DE BALEINE &c—1200 caisses blanc de baleines, 500 do savon de Winchester No. 1, 200 do Fayr, 500 caisses thé impérial et poudre à canon 6 et, 5 livres, 150 caisses moutarde anglaise, 150 caisses sauces aux tomates et aux champignons, 15 frequins beurre de Goshen, 30 caisses fromage dito, 25 caisses fromage forme ananas, 15 caisses indigo, en magasin et à vendre par J. B. FIELD & Co. 5 fev 73, rue Bienville.

TOILE A DRAPS ECRUE—100 balles propres au marché mexicain, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 5 fev

TOLLE—De 10 pouces sur 30, en feuilles pesant de 8 à 13 livres, à vendre en quantités convenables aux acheteurs. S'adresser à LYALL & DAVIDSON, 150, rue des Remparts.

On a besoin à l'endroit susdit, de deux bons ouvriers ferblantiers, habitués à couvrir les maisons. 5 fev

TRAITES sur Londres et Baltimore, à vendre par 25jan L. MILLAUDON, 145 Bourbon.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 6 Février,

CLERMONT

ou

UNE FEMME D'ARTISTE,

Comédie vaudeville en 2 actes de Scribe et Vanderburgh.

UNE CHAUMIERE ET SON CŒUR,

Vaudeville en 3 parties de Scribe.

On commencera à 6 heures et demie.

Très incessamment,

LE BRASSEUR DE PRESTON,

Opéra nouveau en 3 actes.

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Jeudi, 6 février 1840.

Second début de Mlle MARIE.

LA FIOLE DE CAGLIOSTRO,

Vaudeville nouveau en 1 acte.

Entre la seconde et la 3me pièce, M EDMOND ORBEAUX déclamera les imprécations d'Œdipe.

LA MARRAINE,

Vaudeville en 1 acte.

MICHEL ET CHRISTINE.

Vaudeville en 1 acte.

Bureau, rue des Grands Hommes, no. 42.

Prix d'Entrée.......... $1

SALLE ST LOUIS.

BAL DEGUISE.

A UNE assemblée des commissaires et souscripteurs aux bals de Société, qui a eu lieu le mardi 28 janvier 1840, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Résolu qu'il sera donné un neuvième Bal de Société dans ladite salle, mercredi 26 février 1840, lequel sera un Bal Déguisé.

Résolu que les souscripteurs ainsi que les personnes qui ont reçu des billets pour les bals de société sont considérées invitées à ce bal, sans autre invitation.

Résolu que le comité d'invitation est autorisé à livrer des billets aux personnes qu'ils jugeront convenables.

Résolu que les règlemens des bals de société seront mis en force audit bal déguisé.

Résolu qu'une liste de souscription sera ouverte [pour ce bal seulement] sous la surintendance du comité d'admission.

Mrs. G. B. Duncan, Clément Blanc, Pierre Shannon, Germain Ducatel Jnr, R. T. Armistead, N. Dupéru, C. C. Williams, P. Cazenave, Emile Perillat, F. Zacharie, Henri Tête, Buxton Layton, Cyr Bienvenu, Wm A. Notu, Charles Peyroux, Edwin B. Harris.

30 janv

BALS.

SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura

DES BALS PARES ET MASQUES

tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine, PRIX d'entrée:— Cavaliers $2

Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.

30 nov A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.

GRAND BAL PARE ET MASQUE.

Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE:

Cavaliers $1 50

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

NAVALORAMA.

DIMANCHE 2 février, l'ouverture du NAVALORAMA, tableau maritime mouvant: représentant la prise du fort de Saint Jean d'Ulloa par la flotte française le 27 novembre, 1838, avec tous ses effets tragiques. Ce tableau, où l'on voit plusieurs effets de la décomposition de la lumière, est animé par des moyens nouveaux. Il sera ouvert tous les jours de 11 heures du matin à 4 heures P. M. Place Saint Antoine derrière la Cathédrale St. Louis. Prix des places $1, enfans 50 cts.

Les séances du Navalorama auront lieu chaque jour à 10 heures et demie du matin, à midi, à deux heures et à quatre de l'après midi.

Les personnes de couleur seront admises les mardi et samedi de chaque semaine.

21j—30f

ACADEMIE DE DANSE,

No. 80, rue Royale.

MR. DEVOTI, informe ses élèves que les classes auront lieu tous les lundi et jeudi; et que le samedi sera réservé pour une leçon de répétition de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir. Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

M. Devoti, vient de composer une contredanse intitulée la Créole; les personnes qui désirent l'apprendre, ainsi que les figures des contredanses à l'usage de Paris et de la Nlle-Orléans, pourront profiter des leçons des classes, et dans peu de temps elles figureront avec succès. Prix..........

Il se rendra au domicile des personnes qui ne peuvent pas suivre ses classes. 24 jan

Etat de situation de la banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

1er. février 1840.

A Billets escomptés $2,170,613		
Billets sur actions 564,836 86.	$2,735,450	73
Change intérieur	370,143	73
Actions de banques et de compagnies d'assurances, prises en règlement	26,500.	
Billets à recevoir et Post Notes de la banque des Citoyens	14,930	
Dépenses, frais, protêts, etc	17,179	74
A la compagnie du chemin de fer de Nashville	1,530.	
A la corporation de la ville	2,500.	
Maison de la banque et autres propriétés immobilières	190,425	32
Travaux hydrauliques	1,049,689	94
Or et argent	$262,127	79
Billets des Banques locales et balances dûes, 283,836 30	545,964	09
	$4,993,235	05
Par capital payé	3,000,000.	
" Circulation	646,625.	
" Banques éloignées et balances	196,800.	75
" Banques étrangères	8,301.	48
" Checks à terme et certificats de dépôt	197,116.	33
" Dépôts	430,598.	61
" Dividendes non réclamés	82,119.	31
" Caisse d'amortissement de la ville de la Nouvelle Orléans	82,343.	00
Hypothèques prises	16,669	
" Escomptes sur billets et traites 13,912. 33		
" Bénéfices réservés 329,429. 32	343,341.	65
	$4,993,235.	05

Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans—1er. février 1840.

4 fev—3 GEO. O. HALL, caissier.

Banque des Artisans et des Commerçans.

Nlle. Orléans, 3 février 1840.

A L'ELECTION des directeurs de cette Banque, qui a eu lieu le 6 du mois dernier, les personnes dont les noms suivent ont été dûment élues:

MM. GEORGE MORGAN,
BENJAMIN LEVY,
J. M. MOORE,
J. G. GAINES,
J. B. WALTON,
S. STEWART,
T. K. PRICE,
R. NUGENT,
T. M. KOUES,
B. FOX,
J. C. HARRISON.

Et à l'assemblée des directeurs qui a été tenue aujourd'hui, M. George Morgan a été élu président à l'unanimité.

4 fev—6 SAM C. BELL, Caissier.

Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans,

3 février 1840.

MR. THOMAS C. MAGOFFIN a été élu à l'unanimité président du bureau des directeurs de cette institution, nommé le 6 janvier dernier pour l'année courante.

4 fev—6 W. HOUSTON, caissier.

MALADIES DES YEUX.

Et des voies Urinaires.

LE Docteur F. FONTRAY, de Paris, chirurgien en chef de l'Hôpital Ophtalmologique de la Havane, ne pouvant se rendre aux désirs de plusieurs personnes de la Nlle-Orléans, affectées de Maladies des Yeux et des Voies Urinaires, prévient ces personnes et celles qui, ayant eu recours aux ressources de l'art, n'ont pu obtenir de guérison, que si elles veulent se transporter à la Havane, pour se confier à ses soins, il n'exige aucune compensation que lorsque la cure sera complète.

La réputation dont il jouit ne lui permet pas de s'absenter comme il l'avait promis.

Son adresse est à la Havane, rue de la Havane, no. 184. 4 fev—3fd 1 a

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société connue en cette ville sous la raison de commerce *Guérin & Pouverin* étant dissoute à dater du 21 décembre dernier, par suite du décès de M. Auguste Guérin, le soussigné reste chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires pour son propre compte et en son nom. La signature de la société ne sera plus employée que pour la liquidation.

B. POUVERIN,

4 fev—3 Encoignure Royale et Dumaine.

A VENDRE—Tout l'appareil d'une distillerie avec serpentin en étain et l'alambic en cuivre au bain mari, pouvant contenir environ 70 gallons.

2°. Tout l'appareil d'une distillerie, serpentin en cuivre, aussi alembic en cuivre au bain mari, de 35 à 40 gallons. Le tout neuf et n'ayant presque pas servi, sera vendu à des prix très modérés.

3°. De jolis fourneaux de cuisine (patentées) avec toute la batterie de cuisine, venant de la fabrique de Marion de Londres. B MUNCH,

4 fev—5 Encoignure des rues Craps et Presse 3me municipalité.

ASSOCIE DEMANDE.

ON demande un associé, soit actif, soit comme commanditaire, dans une maison de commerce nouvellement établie, qui pourrait fournir un capital de vingt mille piastres plus ou moins.

Les affaires de la maison promettent d'être très lucratives et ne présentent aucun risque quelconque, étant spécialement restreinte aux commissions et à des agences où les marchandises se trouveront en dépôt réel. L'associé fournissant les fonds, en pourra avoir le contrôle.

Les références les plus respectables seront données si requises. S'adresser par lettre à la boîte no. 1236, au bureau de la poste. 27 j—14

AVIS—J Labiche pharmacien, informe respectueusement le public et ses amis, qu'étant devenu propriétaire de la pharmacie située encoignure Royale et Ste. Anne, il tiendra constamment un assortiment de médicamens des plus frais, qu'il vendra en gros et en detail. Les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, trouveront chez lui toutes les préparations pharmaceutiques et chimiques de 1ère qualité, et exécutera avec soin et ponctualité toutes les prescriptions, qui lui seront confiées.

Il tiendra comme par le passé l'EAU DE BEAUTE pour détacher la peau.

P. S.—Le docteur NATILI a transféré son domicile de la rue St. Pierre à la pharmacie du soussigné, (encoignure Royale et Ste. Anne.)

3 fev.—15 J. LABICHE.

ESCLAVES DE VALEUR A VENDRE.

UN mulâtre de 25 à 26 ans, parfait domestique, maître d'hôtel et cocher. Une négresse de 27 à 28 ans, excellente cuisinière française et américaine, assez bonne blanchisseuse. Ces esclaves sont acclimatés et peuvent être garantis sous tous les rapports; le propriétaire désire les vendre parce qu'il n'en a plus besoin.

Pour les conditions s'adresser encoignure St-Charles et Julie No. 145. 31 jan—6

GRAINE DE LIN, bien belle, en débarquement, à vendre par

18jan P. CUSACHS, 5, rue St. Pierre.

AVIS—Une famille française peut fournir deux belles chambres, à deux jeunes gens, et les admettre à sa table, si cela leur convient. S'adresser au no. 40, rue de Chartres. 16 jan

A LOUER—Une maison à une étage, composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine 16 jan—

A VENDRE.

LE Café bien connu sous le nom de FULTON COFFEE HOUSE, situé à l'encoignure des rues des Magasins et Poydras, pouvant loger 30 pensionnaires, et ayant une bonne buvette, et un appartement pour prendre des huitres.

La seule raison qui force à vendre cet établissement, qui est offert comme un bon marché, avec l'ameublement, fournitures et tout ce qui en dépend, est la santé de la femme du propriétaire. S'adresser à

FRANCIS PETERSON,

85, rue des Magasins, encoign. Poydras.

3 fev—3 f

J. M. CABALLERO a transporté son Magasin au No. 39, rue Vieille-Levée. 27 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu samedi, 8 février courant, à midi, à la Bourse St. Louis:

Un Lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Bienville, du Bassin et Conti.

Le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue des Remparts, sur 120 pieds de profondeur, et 130 pieds de face sur la rue du Bassin, sur le derrière. Le tout mesure française.

Les améliorations consistent en une belle maison d'habitation construite en briques entre poteaux, d'un premier étage, avec rez de chaussée. La dite maison se compose de quatre chambres, de quatre grands cabinets et galeries sur le devant et sur le derrière; d'une écurie, d'une cuisine et d'une chambre de domestiques construites en briques et couvertes d'ardoises. Il y également sur le dit lot une grande citerne pouvant contenir environ 4000 gallons d'eau.

Le tout est en bon état et peut être loué $1000 par an.

Conditions de la vente: $3000 comptant. La balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets, s'ils ne sont pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Les actes de vente pardevant Wm. Y. Lewis, not public, aux frais de l'acquéreur. 5 fev—4

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu Samedi prochain, 8 février 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Le nègre JAMES, âgé d'environ 20 ans, parlant l'anglais et le français, parfait domestique de maison, propre à tout, étant très adroit, et sujet de confiance, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 5 fev—4

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, Mercredi, 5 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de l'hôtel de la Monnaie, en débarquement du navire Union de Bordeaux:

71 paniers huile d'olive,
500 caisses vin, de différentes marques,
25 paniers anisette,
Conditions à la vente. fev—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi 5 courant, à 10 heures A. M., dans la rue du Canal, entre les rues Levée et Magasins,

35 balles verres à boire unis,
6 do do do taillés,
4 do do à liqueurs do
4 do do à vins. 5 fev

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE FEU JOSEPH VICTOR GOTTSCHALK—Vente par le Register des Testaments—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, l'esclave suivant, savoir:

Une négresse esclave nommée Elizabeth alias Rose âgée d'environ dix huit ans, bonne domestique de maison, et un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions comptant—L'esclave ne sera livrée qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Carlile Pollock, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de Pierre Marly, h. c. l. et son épouse Eléonore Joseph Villars—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, le onze Mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 31 janvier 1840, il sera offert en vente à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession.

L'esclave et les biens fonds ci-après décrits, savoir

ESCLAVE.

Marianne, négresse africaine, âgée d'environ 60 ans, maladive.

PROPRIETES FONCIERES.

Un demi terrain faisant partie du terrain No deux cent vingt trois, de l'îlet No. vingt huit, situé au nouveau faubourg Marigny; le dit demi terrain formant l'encoignure des rues de l'Union et Girod, et mesurant 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod, ensemble les bâtiments qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman, désigné par le no. deux cent dix huit, au plan dressé le vingt avril mil huit cent trente trois, par Louis Bringier, arpenteur général et déposé en l'étude de Hughes Pedesclaux, alors notaire public, en cette ville, par acte du vingt mai mil huit cent trente trois; le dit lot de terre ayant, mesure française, quatre vingt seize pieds de face à la rue Lapeyrouse, quarante pieds deux pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Maunsel White. Cette propriété fait partie d'une plus grande étendue de terre éloignée d'environ trois arpens du chemin du bayou et est la même que la dit feu Pierre Marly a acquise de Madame Marie Rose Ramier, veuve de Joseph Castanedo, par acte devant Hughes Pedesclaux, lors notaire public, en cette ville, en date du vingt huit octobre mil huit cent trente trois.

Conditions de la vente:—La propriété foncière à 6, 12 et 18 mois de crédit.

L'esclave à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement avec la clause pénale de dix pour cent par an, si les dits billets n'étaient ponctuellement payés à leurs échéances.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles Boudousquié, not. pub. 5 fev

SUCCESSION de feu Joseph Erard—Vente par le Register des Testaments—Mardi, dix mars 1840, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 janvier 1840, il sera offert en vente publique, à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves et biens-fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

DEMPSY, nègre âgé d'environ 21 ans,

EUGENIE, négresse, âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

BIENS-FONDS.

1. Un lot de terre situé au faubourg Montégut de cette ville, et formant l'encoignure des rues Montégut et Moreau, ledit lot de terre mesurant 35 pieds 6 pouces de face à la rue Montegut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce de face à ladite rue Moreau, entre lignes parallèles, ensemble les maison et cuisine non achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

2. Un autre lot de terre attenant au précédent, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à ladite rue Montegut sur une profondeur de 92 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles, lequel lot de terre a été acquis par le dit feu Joseph Barbara dépendant de la succession de feu Joseph Barbara, ensemble les maison et cuisine en briques non achevées et autres améliorations qui s'y trouvent.

3. Un lot de terre vacant, situé audit faubourg Montégut; ledit lot étant de forme irrégulière et mesurant 45 pieds 11 pouces de face à ladite rue Moreau—78 pieds sur la ligne qui le sépare de la ligne du fond des deux lots précédemment décrits, auquel ledit lot forme de 15 pieds 11 pouces, et à tend à une plus grande profondeur de 26 pieds, et mesure 36 pieds dans le fond, mesurant 104 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété appartenant aux héritiers de Yves Montegut.

4. La moitié indivise de deux certains lots de terre situés au faubourg Washington de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre de l'îlet numéro un, conformément à un plan dressé par F J. R. thaas, député arpenteur général, en date du 17 mai 1836, et déposé sous le no. 11 au livre des plans de l'étude de Théodore Séghers, notaire en cette ville, aussi conformément au plan général de cette partie du faubourg Washington, lequel plan est déposé en l'étude de Gustave Legardeur, ci-devant notaire en cette ville, dont Philippe Lacoste est le successeur et possesseur des archives, lesdits lots de terre mesurant, au pieds anglais, savoir: le lot désigné par le numéro trois, 34 pieds de face au chemin public, entre les rues Franklin et Lesseps, 195 pieds 8 huitièmes de pouce de profondeur de l'autre côté, 187 pieds 10 pouces 2 huitièmes de pouce de profondeur de l'autre côté, et 36 pieds 1 pouce de large dans le fond; l'autre moitié indivise appartient à Louis de Fériet.

5. Quatre certains lots de terre, situés au faubourg Franklin en cette paroisse, et désignés sur le plan original fait par le voyer de la ville le 17 mai 1831 et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, en cette ville, par les numéros neuf, dix, dix-neuf et vingt, dans l'îlet numéro cinquante, lesdits lots de terre ayant les dimensions suivantes, savoir: les lots numéros neuf et dix mesurant chacun 34 pieds 6 pouces de face à la rue du Génie, entre les rues Mandeville et Marigny, sur 159 pieds 8 pouces de profondeur; et les lots numéros dix-neuf et vingt, attenant au fond aux deux lots premièrement décrits, mesurant chacun 34 pds 6 pouces de face à la rue Célestine, entre les rues Marigny et Mandeville, et 160 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un cinquième comptant et le reste à six, douze, dix huit et vingt quatre mois en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque sur lesdites propriétés, et devant porter intérêt à raison de dix pour cent par an, en cas de non-paiement leur échéance, du jour de leur dite échéance jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Grima, not. pub. 5fev

SUCCESSION De FEU MOODY SPOFFORD—Vente par le Register des testamens—Mercredi cinq février 1840, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 17 janvier 1840, il sera vendu au No. 41, rue de la Nouvelle Levée de cette ville, pour compte de la susdite succession.

176 barils d'avoine.

Conditions comptant

21 janv W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testam.

VENTE DE SHERIF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—L. syndic de Samuel Short contre E. Strong—No 1849—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de district du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente mardi, le 4 mars prochain, à une heure P. M. à la nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues Jackson et Levée de la ville de Lafayette, les propriétés hypothèques ci dessous décrites.

Deux lots de terre situés à Carrollton, paroisse de Jefferson, et désignés par les numéros neuf et dix de l'îlet no cinq, les dits lots mesurant chacun trente pieds de face aux rues Huso et Washington, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble les améliorations, droits et privilèges qui dépendent des dits lots.

Conditions de la vente—Comptant.

5 fev MANUEL J GARCIA, shérif.

INSTITUTRICE—Une dame occupée depuis quelques années à l'éducation particulière de demoiselles, enseigne le français, l'anglais et la musique, désire se placer dans une famille. S'adresser rue de la Douane No. 96. 3 fev—2, lun. et mer

GRAINES FRAICHES DE JARDIN—J. C. Gallay, marchand grainetier fleuriste et pépiniériste, rue Condé, no. 81, près St. Philippe, Nlle. Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Talma, un assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M. A. Péchade, cultivateur et marchand de graines, près de Bordeaux, qui est renommé pour la qualité de ses produits. Le sieur Gallay aura toujours à vendre un assortiment d'arbres fruitiers et plantes d'ornement. 15 j—3m

AVIS—Les soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ils viennent de former une maison de commerce en cette ville, sous la raison de J. Maureau, Vial & co. Ils ont ouvert leur magasin, encoignure des rues Royale et Orléans, où ils auront constamment des groceries fines pour familles, en gros et en détail, à des prix modérés.

Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1840.

29jan—15 J. MAUREAU, VIAL & co.

MR. ROLLIN a l'honneur d'informer le public qu'il enseigne le piano par une méthode particulière, pour mettre les personnes qui désirent prendre des leçons à même d'apprécier ses principes. Il adopte un enfant de dix ans qu'il fera entendre dans 4 mois à partir de cette date; l'enfant est connu pour n'avoir aucune connaissance musicale.

Rue St. Philippe entre Royale et Bourbon, No. 9

29jan—1a

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société pour la pratique de la loi à la Louisiane, sous le nom de Peyton, Smith et Yergers et dans le Mississipi sous le nom de Yerger, Peyton & Smith; leurs bureaux sont au no. 18 Place de la Banque à la Nouvelle Orléans et à Vicksburg.

WIGHTMAN SMITH,
BALIE PEYTON, à la N. Orléans.
JACOB S. YERGER,
GEORGE S. YERGER, à Vicksburg.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 7 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, en face du poteau no. 4, troisième municipalité:

150 tonneaux ardoises anglaises à la Duchesse et à la Comtesse, venant d'être débarquées. La vente sera positive. Conditions à la vente. 5 fev

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 février courant, à midi précis, à la Bourse de la rue St. Louis.

La négresse Françoise, âgée d'environ 23 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, depuis l'âge de 9 ans dans le pays, pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 5 fev—4

PAR BEARD & KENDIG.

Vente de chevaux et voitures à Tattersal.

IL sera vendu aujourd'hui, 5 février, à 11 heures, à Tattersal, encoignure St. Charles et Gravier, Plusieurs beaux chevaux de selle et de trait.

Ceux qui ont des chevaux, des voitures ou des bestiaux à mettre en vente, sont priés de les envoyer avant 10 heures et demie. 5 fev

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu samedi matin, 8 du courant, à 10 heures, à son magasin no. 59, rue de la Commune, en vertu d'un ordre de saisie lancé par une cour, une quantité de médicamens, etc.

Conditions—Comptant. 5 fev—4

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton endommagé.

IL sera vendu jeudi, 6 du courant, à 11 heures, sur la Levée en face de la rue Bienville,

68 balles coton endommagé, et immédiatement après à la presse à coton de Freret frères, rue Carondelet, pour compte de qui il appartiendra, 17 balles de coton endommagé. 5 fev—2

VENTE DE SYNDIC.

Francis Fish, alias Fils vs. ses créanciers.

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, mardi 10 mars 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-dessous mentionnées, abandonnées par Francis Fish, alias Fils à ses créanciers, et vendues par ordre du syndic:

1o. Un lot de terre situé à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, d'après un plan dressé par ... particulier daté du 25 janvier 1837, le ledit ilot, entre entre les rues Nelson, Ogle, Dublin et Jackson, mesure 300 pieds de face sur chacune de ces rues et composé de 24 lots.

2o. Deux lots de terre situés à Carrollton et désignés par les nos. 4 et 5 de l'îlet no 53; lesdits lots mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Hamilton, et 120 pieds de profondeur. Le no 5 forme l'encoignure des rues Hamilton et Dixième.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, désigné par le no. 29, mesurant, mesure anglaise, 3 pieds de face à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente:—comptant

Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub. aux frais des acquéreurs. 5 fev

PAR H. G. DOMINGON.

IL sera vendu jeudi prochain, 6 février à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Toulouse no 2, pour clore une facture:

Deux caisses soieries telle que gros de naples uni et changeant, rayés, ombrés, glacés et façonnés.

Une caisse gants et mitaines à filets, reçus par les derniers arrivages. 5fev

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi prochain, 8 février, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

LUCY ou LUCILE, jeune négresse de 14 à 15 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant, apprenant à laver depuis trois mois, pleinement garantie des vices et maladies prévues par la loi.

JOSEPHINE, négresse âgée d'environ 40 ans, avec son fils Charles, âgé de 3 ans et demi. Joséphine est bonne marchande et est garantie et recommandée sous tous les rapports,

Conditions, comptant. 6fev—4

PAR R. B. SYKES.

Vente d'habillemens, de marchandises sèches, de souliers, de chapeaux &c., sans réserve, pour clore une consignation,

IL sera vendu mercredi, 5 courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. 51, en face de l'Arcade Banks:

150 caisses contenant en toile à draps 4-4 blanchies et non blanchies; mouchoirs de coton de fantaisie; bottes en veau fines et épaisses pour hommes, brodequins communs, chapeaux de laine blancs, calicots, flanelles, chemises de coton blanc, calecons écrus, satinets, jeans, cotonnade, et pantalons bon marché, gilets de satinet et de flanelle. Conditions comptant. 4 fev

PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, le 12 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, pour le compte et risque de M. M. Lally & Jones, qui ne se sont pas conformés à l'adjudication qui leur a été faite le 27 janvier dernier, l'esclave LAFAYETTE

Conditions, comptant 3 fev—9

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 6 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, en face de la rue Jefferson, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui de droit, savoir:

Une quantité de voiles appartenant au trois mâts Malo, capitaine Thompson, de Portsmouth. Aussi, à la même heure, et au même lieu, une quantité de toiles appartenant au brick SPLENDID, capt. Kopkens, de Boston. 3 fev

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de graisse avariée.

IL sera vendu mercredi, 5 courant, à 10 heures, au magasin sis rue Gravier, No. 86, sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:

104 barillets de graisse ... par ... steamer ... Swallow ... Conditions—Compt. 1 fev

PAR P. E. TRICOU.

JEUDI, 6 février 1840, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, midi, deux magasins à deux étages et en briques, situés sur la Levée, entre les rues Ursulines et Hopital designés par les nos. 8 et 9.

Le no 8 mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au chemin public et 25 pieds 2 pouces 5 lignes sur la rue Galatin sur 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne supérieure et 85 pieds 10 pouces 7 lignes sur la ligne inférieure.

No. 9 mesurant 25 pieds 11 pouces 2 lignes de face au chemin public et 25 pieds 2 pouces 5 lignes sur la rue Galatin, sur 85 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, sur le joint au no 8, et 89 pieds 3 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure.

Conditions—Les acquéreurs devront se charger de payer à la caisse d'amortissement générale, sur chacun de ces magasins, une somme de $6399. 99 cts, avec intérêt de six pour cent par an payable comme suit, savoir:

Pour le No 8 la moitié d'une obligation souscrite par Félix Labatut pour la somme de $16,779. 60 cts., à l'ordre de la caisse d'amortissement payable le 6 janvier 1857, et pour les intérêts susdits 16 coupons de $545. 34, chacun échéant les 26 juillet de chaque année.

Pour le no 9 la moitié de la susdite obligation souscrite par Félix Labatut pour la somme de $16,779. 60, à l'ordre de la caisse d'amortissement payable le 6 janvier 1857, et pour les intérêts susdits 17 coupons de $545. 34 cts., chacun échéant les 26 janvier de chaque année.

Pour la balance $1500 comptant sur chaque magasin, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en sommes à leur convenance, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement les billets porteront un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, sans qu'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

Chacun de ces magasins est loué à bail à raison de $50 par mois jusqu'au 1er. novembre 1840.

Les actes de vente seront passés chez Félix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. 1er f—5

PAR L. A. GARIDEL, ENCANTEUR.

Vente d'ordre de Syndic.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 30 Novembre 1839, et à la requête du syndic des créanciers de Chs. Armstrong, il sera vendu Jeudi, 6 février 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, au profit des créanciers du dit Chs. Armstrong, La moitié indivise de 60 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, abandonnée par le failli à ses créanciers.

Conditions comptant.—L'acquéreur devra, conjointement avec le propriétaire de l'autre moitié indivise des dites 60 actions, assurer le paiement d'un billet de $625, avec intérêt à 10 pour 0/0 l'an, à partir du 1er Août 1837. 27 jan—4

PAR BEARD & KENDIG.

Vente positive.

IL sera vendu mercredi, 5 février, à midi, à l'Arcade de Bank, ce beau lot de terre, situé rue du Camp, entre les rues Girod et Julie, et adjoignant la nouvelle demeure de M. McCall, mesurant 27 pieds de face sur la rue du Camp, sur 149 2-3 pieds de profondeur et ayant 27 pieds de face sur la rue Ste. Marie d'après le plan lythographique dressé par P. S. Neil en date du 9 mai 1836.

L'acheteur se chargera de 3 billets de $850 chaque qui seront dus le 12 de mai 1841 et pour lesquels il y a hypothèque sur la propriété. La balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit à raison de 5 pour cent par an, intérêt qui sera ajouté et de 10 pour cent, si les billets n'étaient pas payés à l'échéance, le vendeur se réservant le droit de différer cette échéance gardant l'hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant J. B. Marks, not. pub. aux frais de l'acheteur. 22 j—13

VENTE D'IMMEUBLES DE VALEUR
PAR BEARD & KENDIG.

IL sera vendu mercredi 5 février, à 11 heures, à l'Arcade de Banks, les propriétés suivantes, situées et adjacentes au bassin du nouveau Canal savoir:

1 lot no. 131 étant l'encoignure des rues St. John et de la rue Julie, mesurant 25 pieds de face, 25 pieds 2 pouces dans le fond et 120 de profondeur.

3 lots nos. 145, 146, 147 et 148, encoignure du débarcadère de la rue Julie et St. Pierre, chaque lot mesurant 26 pieds de face sur 120 de profondeur.

28 lots no 168 au no. 195 inclusivement, formant l'îlet entier entre le débarcadère de la rue Julie et les rues St. Paul, Cedar, et Cypress, de diverses dimensions, vis à vis le nouveau bassin.

36 lots du no. 197 au no 232 inclusivement, formant l'îlet entier entre le débarcadère Florida et les rues Cédar, Fine et Cypress, immédiatement adjacent au vieux bassin et offrant une grande facilité pour l'extension projetée du nouveau bassin.

1 lot no. 330 sur le débarcadère Covington près de la tête du bassin, mesurant 25 pieds de face sur 100 de profondeur; le tout spécifié sur le plan dressé par M. Delafield ingénieur.

Conditions de la vente: un cinquième comptant, balance 12, 18, 24 et 30 mois, avec endosseurs à la convenance du vendeur et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Un crédit à 10 pour cent par an sur billets non payés à l'échéance.

3 aussi l'élégante maison de résidence no 4 des bâtimens de la rue Julie, situés entre les rues Camp et St. Charles, mesurant 25 pieds trois pouces de face sur 105 pieds de profondeur plus ou moins, ayant droit de passage dans l'allée qui est sur l'arrière. Il n'y a, dans la Nouvelle Orléans de maison mieux disposée pour une famille.

Conditions 1/10 comptant, balance à 6, 12 et 18 mois, avec endosseurs approuvés et hypothèque jusqu'au parfait paiement.

L'intérêt à 10 pour cent par an sur les billets qui ne seraient pas payés à l'échéance.

Les actes seront passés pardevant Jules Mossy, notaire public. 24 j—11

S. J. SYLVESTER, Courtier d'Actions et de Change à New York, à l'honneur d'informer ses amis et ses correspondans qu'il a transféré son bureau au No. 22 Wall street et 130 Broadway à New York, où il est établi depuis 15 années, et qu'il n'a pas d'autre bureaux, ni dans cette ville ni ailleurs.

Il se livre aux affaires du change dans toutes leurs branches, vend et achète des actions et autres fonds publics, la monnaie étrangère d'or et d'argent, fait les recouvremens au taux ordinaire et avec exactitude des traites et billets aux Etats Unis, au Canada et en Europe.

Il délivre constamment des traites de 5, 4, et au dessus à vue pour toutes les parties de l'Angleterre, de l'Irlande, de l'Ecosse et du pays de Galles, et donne les plus hauts prix des lettres de change, et billets de la Banque d'Angleterre.

Il donne aux communications écrites la même attention qu'aux communications verbales, son adresse est S. J. Sylvester 130 Broadway ou 22 Wall street New York. 14 jan—1m

HOTEL CONTI. LOUIS CANONGE a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, que le HOTEL vient de se ... sous sa direction.

Il ose espérer que la commodité des appartemens, leur propreté, les soins qu'il donnera à la promte exécution du service, ainsi que la modération du prix, lui attireront de nombreuses pratiques. 1 fev—5

TRAITES sur New-York & Boston, à dix et soixante jours de vue, à vendre par EDWARD AUSTIN & JOHN F. HODGE, 5 fev—1a 90, rue Gravier.